



# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 20/04/2012

Version: 2.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial du produit	: PRAYPHOS™ TSP 12 TG
Dénomination chimique	: Trisodium orthophosphate
Numéro CE	: 231-509-8
n° CAS	: 10101-89-0
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119489800-32-0001
Code du produit	: EUR-0092
Formule brute	: Na3PO4
Synonymes	: Phosphate de sodium tribasique dodécahydrate; Orthophosphate trisodique dodécahydrate; Monophosphate trisodique docécahydrate

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation	: Produit utilisé tel quel, en formulation ou en formulation de produits pour : Dentifrice Détergent Traitement des textiles et du cuir Traitement des métaux PC 37:Traitement des eaux Fertilisant Substance de laboratoire Céramiques Teintures Ce produit est applicable pour le traitement de papier Plastique
---	---

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
PRAYPHOS™ TSP TG		Aucun(e)

Texte clair des descripteurs d'usage, voir sous section 16.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PRAYON S.A.  
Rue Joseph Wauters, 144  
B-4480 Engis - Belgique-Belgium  
T +32 (0)4 273 92 11 - F +32 (0)4 273 96 35  
[Reachcustomer@prayon.be](mailto:Reachcustomer@prayon.be) - [www.prayon.be](http://www.prayon.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043Grenoble Cedex 09	
FRANCE	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092Reims Cedex	

# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031Rouen Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
FRANCE	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 44 251 51 51

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2	H319
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/37/38

Texte complet des phrases R: voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	: PRAYPHOS™ TSP 12 TG
n° CAS	: 10101-89-0
Numéro CE	: 231-509-8
Numéro index	:

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Phosphate trisodique dodécahydraté	(n° CAS)10101-89-0 (Numéro CE)231-509-8	>= 98,5	Xi; R36/37/38

# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphate trisodique dodécahydraté	(n° CAS)10101-89-0 (Numéro CE)231-509-8	>= 98,5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas de troubles, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence. Rincer immédiatement la bouche avec un peu d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Irritation des yeux. Irritation de la peau. Irritation du tractus respiratoire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir Rubrique 4.1.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau. CO2. Mousse. Poudre.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Ininflammable.
- Réactivité : Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium et libèrent de l'hydrogène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection imperméable et hermétique avec gants intégraux ou très ajustés, des bottes et un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : EPI : voir point 8.2. Poussière ou fines particules, minimiser l'exposition par inhalation.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Eviter la production de poussières. Rincer abondamment à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir point 8 et 13 pour plus d'information.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver abondamment les mains et toute autre zone exposée avec de l'eau après la manipulation du produit. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Lavez les vêtements avant réutilisation. Les emballages, même vides, retiennent des résidus. Toujours suivre les avis de sécurité et manipuler les emballages vides comme s'ils étaient pleins.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les emballages fermés hors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

PRAYPHOS™ TSP 12 TG(10101-89-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	4,07 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,04 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,05 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,005 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,5 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	50 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser autant que possible en système fermé. Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des vapeurs. Assurer un contrôle régulier de l'atmosphère. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Veuillez vous référer à l'annexe (scénarios d'exposition).

Protection des mains : Utiliser des gants de protection chimique répondant à EN 374:3". Demander conseil au fournisseur de gants."

Protection oculaire : Lunettes masque (goggles) ou un écran facial avec des lunettes de sécurité répondant à la norme EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection fermé.

Protection voies respiratoires : Utiliser un masque de protection respiratoire selon la norme EN 140 ou EN 405 avec un filtre de type P3 selon la norme EN 143:2000 ou FFP3 selon la norme EN 149:2001.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas laisser partir les résidus par les égouts.

# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Poudre hygroscopique
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11,7 - 12,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 450 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Ininflammable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 0,85 - 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: 33g/100g 20°C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Autres indications : Aucun(e)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium et libèrent de l'hydrogène.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec l'eau : accompagnement de projection de liquide, élévation de température.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e).

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PRAYPHOS™ TSP 12 TG(10101-89-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 420
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,83 mg/l OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant pour la peau. lapin  
pH: 11,7 - 12,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritant. lapin  
pH: 11,7 - 12,5

# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: N'a pas d'effet sensibilisant. souris. OECD 429
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	: Pas un agent soupçonné d'être cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé comme toxique pour la reproduction (CE)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: STOT SE 3. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses. Voies d'exposition possibles: inhalation. Organes touchés: voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Danger par aspiration Non applicable

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

PRAYPHOS™ TSP 12 TG(10101-89-0)	
CL50 poissons 1	> 100 mg/l (96h)
CE50 Daphnia 1	> 100 mg/l (48h -Daphnia magna, OECD 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l ( 3h -BOUE ACTIVÉE, OECD 209)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (72h - Desmodesmus subspicatus algae, OECD 201)
NOEC chronique poisson	100 mg/l (Truite arc-en-ciel, OECD 203)
NOEC chronique crustacé	> 100 mg/l (48h - Daphnia magna, OECD 202)
NOEC chronique algues	> 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus, algae, OECD 201)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

PRAYPHOS™ TSP 12 TG(10101-89-0)	
Persistance et dégradabilité	Non pertinent. (substance inorganique).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

PRAYPHOS™ TSP 12 TG(10101-89-0)	
Potentiel de bioaccumulation	minimal.

### 12.4. Mobilité dans le sol

PRAYPHOS™ TSP 12 TG(10101-89-0)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PRAYPHOS™ TSP 12 TG(10101-89-0)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.	

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Non.
Autres informations	: Le phosphate est un nutriment pour le règne végétal et à ce titre peut favoriser la croissance du phytoplancton dans l'eau.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Indications complémentaires	: Les emballages vides, susceptibles de retenir des résidus du produit doivent être récupérés ou éliminés selon les règlements locaux/nationaux en vigueur.
code EURAL	: 16 03 03* - déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN R / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Non applicable

#### 14.6.2. Transport maritime

Non applicable

#### 14.6.3. Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Non requis.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Sources de données : Dossier Reach.

Abréviations et acronymes : ADN: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Inland waterways

ADR: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road

AF : Assessment factor

BCF : Bioconcentration factor

Bw: Body weight

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP : Classification, labelling, packaging

CSR: Chemical Safety Report

DMEL : Derived maximum effect level

DNEL: Derivative No effect Level

EC: European Community

ELV : Emission limit values

EN: European Norm

EUH: European Hazard Statement

EWC : European Waste catalogue

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

LC50: Median lethal concentration

LD50 : Median lethal dose

NOAEL : No-observed-adverse-effect-level

NOEC : No observed effect concentration

NOEL : No observed effect level

OEL : Operator exposure level

PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic

PEC : Predicted effect level

PNEC: Predicted No effect Concentration

REACH : Registration, evaluation and autorisation of chemicals

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

STEL: Short Term Exposure Limit

TWA : Time weighted average

vPvB: Very persistent, very bioaccumulative.

Conseils de formation : Aucun.

# PRAYPHOS™ TSP 12 TG

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### Textes des phrases R-,H- et EUH::

Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Xi	Irritant

### FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables*